Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20241001-2024020910planf-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 septembre 2024

<u>Objet</u> : Approbation du plan de financement de l'Exposition temporaire 2025 du Musée de Bastia et catalogue d'exposition *Napoléon IV, le prince corse oublié* 

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur DE ZERBI Lisandru; Madame BELGODERE Danièle; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame PIPERI Linda à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI SAULI Laura;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur FABIANI François ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20241001-2024020910planf-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

**Vu** la délibération n°18/392 de l'assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018 approuvant le règlement des aides pour le patrimoine et notamment le chapitre 4.1.4 les activités du musée ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 24 septembre 2024 ;

**Considérant** que dans le cadre de sa programmation, le Musée de Bastia présentera du début juillet à la fin décembre 2025 une grande exposition temporaire intitulée *Napoléon IV, le prince corse oublié* et éditera à cette occasion un catalogue d'exposition ;

**Considérant** le coût total prévisionnel de cette opération de 545 000 € TTC (montant subventionnable maximum HT ou TTC avec attestation de non récupération de TVA) ;

**Considérant** que cette opération est éligible à une subvention de la Collectivité de Corse, conformément à son guide des aides du Patrimoine.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Peretti, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

## Article 1:

Approuve l'opération et le plan de financement selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
Exposition temporaire 2025  Napoléon IV, le prince corse oublié	545 000	CTC (50%) Ville (50%)	272 500 272 500
Total dépenses	545 000	Total recettes	545 000

## Article 2:

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 01/10/2024

**S**AVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappele que le présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.